

Mot de la directrice



À l'image de 2013, l'année 2014 qui tire à sa fin en aura été une autre très occupée sur le plan environnemental dans la région. Industrie pétrolière, cimenterie, transport ferroviaire de pétrole constituent autant de dossiers importants qui occupent notre attention.

2015 sera, quant à elle, une année de transition et d'adaptation puisque de nombreuses instances régionales disparaîtront ou seront profondément restructurées. Outre les Conférences régionales des Élu(e)s (CRÉ) qui seront abolies, les Centres locaux de développement (CLD), Carrefours Jeunesse Emploi (CJE), Commissions scolaires et autres institutions de concertation et de développement régional verront leur financement et leur fonctionnement lourdement affecté. Il y a donc beaucoup d'inconnu pour l'année qui s'en vient alors que nous constaterons les impacts de ces nombreux changements.

Parmi les enjeux les plus importants de 2014, le cas de Ristigouche-Sud-Est mérite d'être encore souligné. Rappelons que cette petite municipalité est poursuivie par la compagnie Gastem pour 1,5M\$ (plus de 5 fois le budget annuel de la municipalité) suite à l'adoption d'une réglementation municipale pour protéger l'eau potable des citoyens. Ayant été abandonnée par son assureur, la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ), la municipalité est toujours en campagne de financement afin de pouvoir assurer sa défense en cour. Vous pouvez obtenir plus de renseignements ou faire un don en cliquant sur le lien suivant :

<http://solidariteristigouche.ca/>

Bien que l'effort ne soit pas terminé dans le cas de Ristigouche-Sud-Est, soulignons la générosité et la solidarité des gens d'ici et d'ailleurs qui ont déjà appuyé la démarche. Maintenant il importe de continuer dans la même veine, mais aussi de faire connaître la campagne à travers nos réseaux de contact... voilà une belle façon d'utiliser nos comptes Facebook, Twitter et autres outils de réseautage à bon escient.

Sur ce, je tiens à souhaiter à tous un joyeux temps des Fêtes et une année 2015 empreinte de santé, de bonheur et de prospérité.

Caroline Duchesne

Dans ce numéro :

<i>Mot de la directrice</i>	1
<i>Réduire notre consommation de pétrole, c'est payant</i>	2
<i>Fiches sur l'adaptation aux changements climatiques</i>	3
<i>BAPE sur la filière uranifère</i>	4
<i>BAPE : Pourquoi pas l'industrie pétrolière ?</i>	5
<i>Tournée 3RV du CREGÎM</i>	6
<i>Le CREGÎM</i>	9

Réduire notre consommation de pétrole, c'est payant

Il y a un peu plus d'un mois, notre regroupement national ([RNCREQ](#)) dévoilait les résultats d'une étude portant sur les bénéfices économiques d'une réduction de la consommation de pétrole. L'étude révèle que le Québec, s'il réduisait de 12% sa consommation de pétrole d'ici six ans dans le secteur des transports routiers, améliorerait significativement le solde de sa balance commerciale.

En effet, c'est 20 milliards de dollars en six ans qui, au lieu d'être envoyés à l'extérieur du Québec, stimuleraient l'économie d'ici, le développement régional, de même que la création d'emplois. On estime d'ailleurs à plus de 130 000 les emplois directs et indirects générés. En transformant leurs habitudes de consommation, les ménages québécois pourraient de leur côté réaliser des économies de 2000 \$ à 4000 \$ par année, soit suffisamment pour presque doubler le budget qu'ils accordent aux loisirs.

Quelques faits saillants de l'étude



L'étude montre qu'une approche modérée de réduction de la consommation de pétrole permettrait des bénéfices sur la balance commerciale de 2,3 G \$ en 2015, lesquels augmenteraient progressivement pour atteindre 4,3 G \$ en 2020. Pour les six années, ces bénéfices totaliseraient 19,7 G \$.

Par ailleurs, le scénario modéré générerait 130 000 emplois annuels directs et indirects sur la même période. Ces emplois, répartis dans les divers secteurs de l'économie, pourraient favoriser significativement le développement régional.



Au chapitre des finances publiques québécoises, même en tenant compte de la baisse des revenus provenant de la taxe sur l'essence, une approche modérée dégagerait des recettes totales de 900 M \$ sur la période 2015-2020.

Enfin, du point de vue des ménages, réduire la consommation de pétrole par des choix de véhicules moins énergivores engendrerait des économies de l'ordre de 2 100 \$ à 4 300 \$ par année par foyer, soit suffisamment pour presque doubler le budget accordé aux loisirs. D'autres options visant la réduction de la consommation de pétrole, comme le fait de choisir un lieu de résidence qui ne nécessite pas l'achat d'un véhicule supplémentaire, ou encore le passage à des modes de transport collectifs ou actifs, permettent d'envisager des économies encore plus substantielles.



Pour davantage de détails, <http://www.par-notre-propre-energie.com/etude.php>

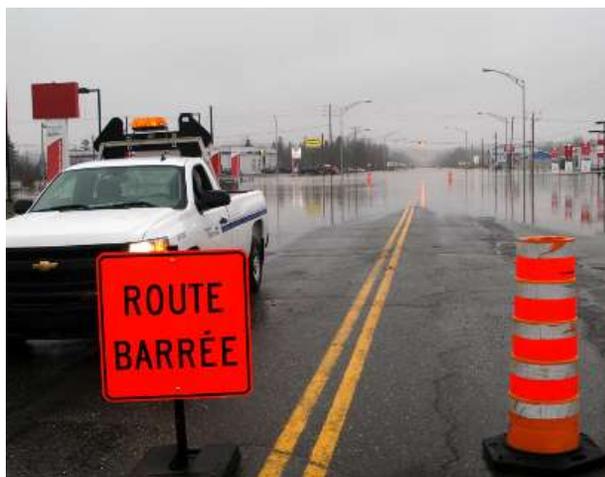
Fiches régionales sur l'adaptation aux changements climatiques

Les activités humaines provoquent l'augmentation des concentrations de gaz à effet de serre (GES), ce qui a pour effet de réchauffer de plus en plus l'atmosphère de la Terre. Cette hausse des températures progresse dans le temps; la décennie 2001-2010 a d'ailleurs été la plus chaude enregistrée jusqu'à présent.

Ces changements climatiques entraînent certains déséquilibres responsables de l'augmentation de la fréquence et de l'intensité d'évènements météorologiques extrêmes, ainsi que d'anomalies climatiques à l'échelle de la planète: sécheresses intenses, pluies diluviennes, tempêtes tropicales, ouragans dévastateurs, etc. Afin d'atténuer ces changements, il est primordial de continuer de poser des actions pour réduire sensiblement les émissions de GES, l'objectif étant de limiter à un maximum de 2°C l'augmentation de la température du globe, ce qui nécessite des efforts significatifs. De plus, il faut préparer dès maintenant les milieux de vie à faire face aux conséquences d'un réchauffement climatique planétaire.

En Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine

La région se divise en quatre secteurs distincts où le climat diffère : les Appalaches (qui traversent la péninsule d'ouest en est), le versant nord (côté fleuve) et le versant sud (côté baie des Chaleurs) ainsi que la pointe de la péninsule gaspésienne. Enfin, les Îles-de-la-Madeleine ont des enjeux spécifiques au milieu insulaire. En Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine, le milieu côtier affronte depuis toujours le phénomène d'érosion. Toutefois, l'activité humaine moderne accélère gravement les effets des changements climatiques : la hausse du niveau marin se poursuit selon les scénarios scientifiques, la force et le nombre de tempêtes augmentent, ainsi que l'érosion côtière.



La région compte sur le tourisme et la pêche comme principaux moteurs économiques. Ces deux domaines sont particulièrement touchés par l'accélération de la hausse du niveau marin, l'absence de glace en mer et de pieds-de-glace sur les berges, l'augmentation de la puissance et de la fréquence des tempêtes automnales et hivernales, la hausse des températures de surface de la mer, en plus de l'érosion accélérée des dernières décennies.

Pour plus de détails, [consultez la fiche régionale complète](#)

Les fiches des autres régions du Québec sont disponibles [ici](#)

BAPE sur les enjeux de la filière uranifère

En novembre dernier, le Bureau d'audiences publiques sur l'Environnement (BAPE) se penchait sur les enjeux de la filière uranifère au Québec. Puisque l'exploitation de l'uranium constitue un enjeu environnemental majeur et qu'un projet a été envisagé en 2011 dans le secteur de Pointe-à-la-Croix en Gaspésie, le CREGÎM a déposé et présenté un mémoire dans le cadre de la consultation.

Puisque la Gaspésie est la région au Québec où le radon est le plus présent dans les habitations, il est à prévoir que cet indice de présence d'uranium puisse attirer des compagnies minières et mener à des travaux d'exploration ou d'exploitation d'uranium.

Par ailleurs, en vertu de la configuration du bassin versant de la Baie-des-Chaleurs, toute activité minière pouvant générer des déchets radioactifs (présents pour le très long terme) fera en sorte qu'une éventuelle contamination viendra affecter négativement les cours d'eau et éventuellement la Baie des Chaleurs elle-même.

Enjeux généraux

De façon générale, nous appuyons la position qui a été exprimée par notre Regroupement national (RNCREQ). Dans sa résolution adoptée à l'unanimité en mars 2012 par son conseil d'administration, le RNCREQ concluait, après analyse, que malgré la demande croissante en uranium et son épuisement prochain, et donc la probable augmentation de sa valeur, le Québec devait cesser les travaux d'exploration et d'exploitation de cette ressource, et ce, pour cinq raisons.

1. L'exploitation de l'uranium produit des résidus miniers radioactifs. En conséquence, les méthodes de disposition sécuritaires nécessitent des coûts importants et à long terme.
2. L'activité minière et les déchets créés, qui conservent jusqu'à 85 % de leur radioactivité, sont porteurs de risques connus et vérifiés pour la santé humaine de la population et pour l'environnement.
3. La raréfaction de l'uranium exige de parcourir des distances de plus en plus grandes pour le trouver et l'extraire. Son exploitation exige donc des infrastructures de plus en plus coûteuses.
4. L'enrichissement de l'uranium emploie de grands volumes d'hexafluorure d'uranium, un composé halogéné (HC), ce qui provoque l'émission de gaz à effet de serre dont les potentiels de réchauffement global sont jusqu'à 10 000 fois supérieurs à celui du CO₂.
5. Il est impossible de prédire que la réglementation stricte qui doit encadrer la gestion des résidus radioactifs sera suivie de façon rigoureuse et à très long terme.

À l'instar du RNCREQ, le CREGÎM recommande donc au gouvernement d'instaurer un moratoire permanent sur l'exploration et l'exploitation de l'uranium au Québec puisque les avantages liés à l'exploitation et à l'utilisation de la ressource sont plus faibles que les effets négatifs pour les régions québécoises tout au long du cycle de vie de la filière uranifère. [Consulter le mémoire complet pour plus de détails.](#)

BAPE : Pourquoi pas l'industrie pétrolière?

La nouvelle tombait le 14 décembre dernier : l'exploitation des gaz de schiste dans la vallée du Saint-Laurent n'est pas souhaitable. En résumé le BAPE tire les conclusions suivantes :

- Rien ne démontre que cette industrie serait rentable pour le Québec puisque les coûts excèderaient les redevances.
- L'acceptabilité sociale n'est pas au rendez-vous et elle constitue une condition nécessaire pour aller de l'avant.
- Trop de risques pour l'environnement et la sécurité.

Pour consulter le rapport complet du BAPE sur Les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent :

<http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/rapports/publications/bape307.pdf>

Pourquoi une différence avec la filière pétrolière?

Voilà qui confirme hors de tout doute que l'empressement démontré envers les différents dossiers liés à l'industrie pétrolière n'a pas sa place. Plus qu'une évaluation environnementale, une analyse du BAPE prend en compte tous les éléments qui sont liés au développement d'une industrie, de sa rentabilité à son acceptabilité sociale, en passant par les risques qu'elle présente et évidemment, ses impacts sur l'environnement.

Sachant que le BAPE se penche sur tous les projets éoliens qui sont envisagés, qu'il a récemment fait l'analyse des filières uranifères et du gaz de schiste, entre autres, pourquoi une industrie comportant autant d'impacts potentiels que celle du pétrole n'est-elle pas soumise à ce processus normal et reconnu d'évaluation?

Pétrole de schiste, transport de pétrole (par train, oléoduc, bateau), pétrole extracôtier, les enjeux liés à cette industrie sont aussi nombreux que complexes. Alors que les annonces de forages précèdent toutes les analyses qui devraient d'abord être effectuées, on peut se demander :

Pourquoi l'industrie pétrolière fait-elle exception?



*Tournée 3RV du CREGÎM – Petit guide pour l'entreprise****Améliorez votre gestion des matières résiduelles****Par Michel Cadieux, chargé de projet Matières résiduelles*

La tournée 3RV du CREGÎM poursuit ses activités cet hiver. Rappelons que votre Conseil régional de l'Environnement propose aux entreprises son appui technique pour les aider à améliorer leur gestion des matières résiduelles. Une panoplie d'outils est à votre disposition, et une tournée est en cours pour en faciliter l'accès aux entreprises qui le désirent.

À quoi ressemblerait une démarche d'entreprise pour améliorer sa gestion des matières résiduelles (GMR)? Cet article en brosse les grandes lignes

La GMR de l'entreprise : pourquoi s'en préoccuper?

- **C'est un enjeu important pour toute la société**

Les moyens consacrés socialement à la gestion de nos déchets sont énormes. Leur production constitue souvent un important gaspillage de ressources. S'en débarrasser génère une énorme quantité de gaz à effet de serre. Et plus de 40% des déchets produits au Québec proviennent des entreprises (les ICI¹), c'est pourquoi elles font partie de la solution.



- **L'entreprise a tout à y gagner**

Les ICI qui voient les ressources cachées dans ce que nous avons l'habitude d'appeler déchets les transforment en richesses, en emplois : elles contribuent puissamment au Québec de demain. Pour d'autres entreprises, mieux gérer ses matières résiduelles est déjà une contribution sociale importante. Chacun peut le faire. Et chacun y trouve son compte! Des exemples :

- Un suivi plus serré de vos achats vous fera économiser;
- Choisir un récupérateur répondant mieux à vos besoins peut aussi réduire vos coûts;
- Le traitement d'un poids donné de matières recyclables vous coûtera souvent moins cher que le poids équivalent de déchets, d'où l'intérêt des achats judicieux et du tri rigoureux;
- Pouvez-vous utiliser la matière résiduelle d'une autre entreprise, ou la chaleur produite près de votre installation? Il y a peut-être, à proximité, une belle occasion à saisir!
- Peut-être votre entreprise produit-elle une ressource utile pour une autre entreprise, ce qui pourrait transformer vos résidus en revenus?
- Toute matière ainsi détournée de l'enfouissement permet d'économiser beaucoup, notamment en ce qui a trait au transport. Un autre gain potentiel pour vous!
- L'ensemble des gains environnementaux et sociaux se traduiront par des gains économiques pour l'ensemble de la société, donc à votre entreprise aussi en tant que contribuable...

Marche à suivre vers une meilleure GMR

On entend souvent parler de bonnes pratiques à la maison : éviter les achats inconsidérés et le gaspillage, éviter le suremballage, réutiliser tout ce qui peut l'être ou trouver qui peut le faire, choisir le bon bac pour recycler tout ce qui peut l'être, composter, etc. Mais au travail?

1 Industries, commerces et institutions

RECYC-QUÉBEC offre pour l'entreprise comme pour le particulier une foule d'outils pour mieux faire. L'un de ces outils s'appelle « Déchet zéro au boulot² ». Mieux qu'une série de trucs, il s'agit d'une véritable marche à suivre vers l'amélioration de votre GMR d'entreprise. La démarche présentée ici en reprend les grandes lignes (plus de détails sur le site mentionné).

1) S'engager fermement

Les employés préoccupés de l'environnement, ceux qui ont déjà adopté les bons gestes à la maison, sont les meilleurs alliés de l'entrepreneur qui désire améliorer sa GMR. Parfois même l'idée vient d'eux! On peut les encourager bien sûr, mais il faut aller plus loin : les dirigeants doivent s'y investir et montrer leur volonté ferme de prendre le virage. Pourquoi? Quelques exemples :

- Pour renforcer le message, les directives et les nouvelles pratiques;
- Pour revoir des contrats (achats, entretien, élimination) ou en conclure de nouveaux (récupération);
- Pour permettre la révision de fonctions et de tâches;
- Pour au besoin libérer le personnel nécessaire à la réalisation du projet.

2) Bien coordonner les actions

On n'y arrivera que si on est bien organisé. Il faut

- Choisir un responsable;
- Obtenir l'engagement de l'ensemble des joueurs, ce qui implique souvent la création d'un « comité vert »;
- Soutenir les travaux du comité, qui recueillera les informations utiles, aidera à la conception et la mise en œuvre de votre Plan de GMR.



Comité vert en action

Le site [Déchet zéro au bureau](#) décrit l'organisation nécessaire dans une entreprise de moyenne ou de grande taille. Il décrit en détail qui devrait faire partie du comité vert, ainsi que les rôles de chacun. Par exemple, le personnel d'entretien est en première ligne et fait partie de l'équation. Si votre entreprise est de plus petite taille, l'organisation sera plus légère : vous saurez vous adapter!

3) Identifier et quantifier correctement les matières résiduelles

- Différentes méthodes sont disponibles, selon le degré de précision nécessaire : sondage auprès des employés, examen visuel ou étude de caractérisation.
- Un exercice de localisation est recommandé (positionnez sur un plan de vos locaux les contenants, en distinguant leur fonction). Un tableau indiquant la fréquence de cueillette et le volume moyen recueilli peut être préparé avec l'aide du personnel d'entretien.
- Une étude de caractérisation, où on pèse systématiquement les matières recueillies par site de collecte et par catégorie durant une période représentative, fournira des données très utiles pour comprendre où et comment, dans l'entreprise, les améliorations sont possibles. Un exemple d'une telle étude, réalisée dans des bureaux de RECYC-QUÉBEC est d'ailleurs disponible [ici](#).



Pesée par type de matière et par poste de travail

2 RECYC-QUÉBEC, [Déchet zéro au bureau](#), principale source de cet article.

- Les données ainsi acquises seront la base sur laquelle vous édifierez votre plan de GMR.

4) Identifier des mesures concrètes de réduction à la source et de réemploi

- Le principe des 3RV³ est une hiérarchie. Respecter celle-ci est rentable à tous points de vue, y compris pour le bilan financier de l'entreprise. La réduction à la source et le réemploi sont donc à privilégier, avant de penser au recyclage ou à la valorisation.
- Le site de RECYC-QUÉBEC propose plusieurs mesures portant sur les deux premiers «R», notamment [ici](#) et [ici](#).



Boîtes usagées pour le réemploi

5) Trouver le bon récupérateur

- Plusieurs fournisseurs de services de collecte proposent des forfaits variés, et souvent magasiner l'offre la plus adaptée en vaut la peine. Voici des exemples de questions à se poser, ou à poser au fournisseur potentiel :
 - La collecte municipale offre-t-elle déjà ce dont j'ai besoin? Si c'est le cas, inutile de chercher plus loin.
 - Le mode de facturation (à forfait, au nombre, au poids...) est-il adapté à ma réalité?
 - La fréquence de la collecte me convient-elle?
 - Les contenants fournis sont-ils prêtés, loués, vendus?
 - Les relevés de collecte sont-ils suffisamment détaillés pour permettre le suivi de notre plan de GMR?



6) Choisir des équipements de récupération adéquats

- Outre le volume, fonction des quantités prévisibles pour leur usage, et la fonctionnalité (multi-matières là où cela s'impose, par exemple), voici quelques autres considérations pour le choix de contenants :
 - L'esthétique : un contenant attrayant dans la salle à manger du personnel sera plus facilement adopté;
 - La maniabilité et la sécurité : les utilisateurs doivent pouvoir y accéder et y déposer facilement leurs matières; le personnel d'entretien doit pouvoir facilement en vider le contenu; les contenants doivent, dans les lieux achalandés où ils seront installés, ne pas gêner la circulation.
 - La durabilité : les contenants doivent être constitués de matériaux durables, si possible à contenu recyclé, et bien assemblés.



Toute une variété d'îlots existe...

7) Informer et sensibiliser efficacement le personnel

- Profitez de nombreux outils de sensibilisation à votre portée : RECYC-QUÉBEC, votre municipalité, votre récupérateur en proposent, en version électronique ou physique.
- Identifiez au besoin des outils à développer en fonction des objectifs de votre Plan de GMR ou pour rappeler les consignes moins bien suivies, le cas échéant.
 - Partagez vos trucs, bons coups et outils d'information avec vos partenaires, clients et fournisseurs.

3 Les 3RV : dans l'ordre : Réduction à la source, Réemploi, Recyclage, Valorisation

8) Tenir des événements Zéro déchet

- Quelle magnifique vitrine pour votre entreprise! Plusieurs ressources vous proposent des guides, et le [Conseil québécois des événements écoresponsables](#) est une référence incontournable.

9) Réaliser un suivi de performance en fonction d'objectifs stimulants

- Reprenez l'exercice de mesure des quantités choisi au point 3; comparez les résultats avec ceux du départ et avec vos objectifs fixés dans le Plan de GMR.
- L'ensemble des étapes du processus devrait faire l'objet d'un suivi. Chacune a-t-elle permis d'atteindre les objectifs visés? Voyez une liste d'exemples de tels objectifs [ici](#), à mi-page, sous « Actions à prendre ».

10) Faites reconnaître l'engagement et les résultats

- Votre démarche est enclenchée et vous obtenez de bons résultats? Vous croyez possible d'atteindre un taux d'au moins 70% de vos matières résiduelles produites qui soient détournées de l'enfouissement? Le programme ICI ON RECYCLE! est fait pour vous. C'est à la fois une boîte à outils complète et très utile, une démarche permettant l'auto-évaluation et un système de reconnaissance de vos efforts d'entreprise vous offrant une belle visibilité, dans votre communauté, auprès de votre personnel (reconnaisant du même coup leur contribution) et de vos clients, qui aimeront trouver en vous un fournisseur éco-conscient...

**11) À toutes ces étapes, un partenaire : le CREGÎM**

Votre Conseil régional de l'Environnement peut vous aider à mieux franchir l'une ou l'autre de ces étapes. La présente tournée devrait s'achever vers le 15 mars (nous prenons encore les rendez-vous) mais en tout temps, n'hésitez pas à nous contacter.

Le CREGÎM :

Le CREGÎM est un organisme à but non-lucratif voué à la protection de l'environnement. De par ses actions, il informe, sensibilise et conseille les intervenants du milieu dans les dossiers environnementaux et de développement durable afin que la région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine puisse se développer tout en protégeant ses ressources naturelles. Organisme de concertation, le CREGÎM œuvre dans la plupart des grands dossiers environnementaux (matières résiduelles, gestion de l'eau, énergie, forêts, agriculture, développement durable, etc.).

Médias sociaux : nous sommes présents sur Twitter et Facebook, où notre album Réemploi s'enrichit régulièrement de trouvailles. Joignez-vous à nous pour les dernières actualités sur le milieu environnemental de même que pour une foule de trucs afin de réduire votre impact sur votre environnement.

**Nos coordonnées**

106-A Port-Royal, bureau 103, Bonaventure (Qc) G0C 1E0

Tél. : 418 534-4498

Sans frais : 1 877 534-4498

cregim@globetrotter.net

www.cregim.org